



ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB-CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 10 juillet 2024

Heure : 17h05

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le **jeudi 11 juillet 2024 à 17h00**

Fin événement prévue le **jeudi 11 juillet 2024 à 21h00 au moins**

Qualification de l'évènement

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orages forts.

Evolution prévue

En fin d'après-midi, des orages parfois forts sont attendus sur les Pyrénées-Atlantiques. Ils progressent rapidement vers l'est au cours de la soirée.

Ils sont susceptibles d'occasionner :

- des chutes de grêle
- de fortes rafales de vent (80 à 100 km/h localement)
- de forts cumuls de précipitations en peu de temps (de 20 à 40 mm en une heure)
- une activité électrique soutenue

Sur ce département, une montée vers un niveau de vigilance orange n'est pas exclue. Le timing/zonage/intensité devront être affinés demain jeudi matin. En effet, des incertitudes persistent encore à ce jour.

À l'arrière de cette dégradation, de nouveaux orages sont possibles mais d'intensité moindre.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC